

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 192/SLAG portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement

n° 192/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 avril 1974

Numéro JO
n° 7 du 10/04/1974

Date du numéro
10 avril 1974

VISAS

Vul l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce Territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué dans le territoire français des Afars et des Issas. Le décret n° 74-192 du 25 février 1974 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du territoire et communiqué partout où besoin sera.